Département d'Eure et Loir Arrondissement de NOGENT LE ROTROU Canton de LA LOUPE

Commune de LES CORVÉES-LES-YYS

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 01 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 1^{er} juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 26 juin 2022, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

<u>Étaient présents</u>: MM. MONNIER David, LE DORLOT Patrick, BOURNISIEN Joël, BETOULLE Jérôme, Edouard MICHEL, LEKEUX Clément, MME CLAY Monique, Sophie MULLER (pouvoir Mme

Nadine NANTEUIL, Emilie FOSSEPREZ. Était absents excusés : Nadine NANTEUIL Secrétaire de séance : Monique CLAY

DÉLIBÉRATION n°2022-27 – Délibération convention FSIAREP

Suite à la réunion entre Monsieur Monnier, Maire des Corvées les Yys et Monsieur Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine, Monsieur Legros a déjà pris contact avec 2 prestataires, la société VERDI et Loire Bretagne, pour exposer le projet d'interconnexion.

Les deux communes étudient la possibilité de mettre en commun les subventions éventuellement obtenues et de partager ces dernières à parts égales.

Madame PRELE secrétaire de mairie de Champrond-en-Gâtine, sera en charge du suivi du dossier.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexions et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) et demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'intérêt de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire a procéder à la signature de cette convention.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 20 juillet 2022 et la publication le 20 juillet 2022 Le Maire, D. MONNIER Pour extrait certifié conforme au registre, Le 20 juillet 2022 Le Maire, D. MONNIER